

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

Nom du produit: **Contrat de capitalisation « Wealins Capi Monaco »**
 Initiateur du produit: **WEALINS S.A.** | www.wealins.com | Foyer Group
 Appelez le +352 437 43 5200 pour de plus amples informations.
 Le Commissariat aux Assurances (CAA) est chargé du contrôle de WEALINS S.A. en ce qui concerne le présent Document d'Informations Clés.
 Ce PRIIP (produit d'investissement packagé de détail et fondé sur l'assurance) est autorisé au Grand-Duché de Luxembourg.
 Date de production du Document d'Informations Clés: 31/03/2026

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT?

Type	Contrat de capitalisation en unités de compte
Durée	Wealins Capi Monaco est conclu pour une durée déterminée de votre choix. Nous n'avons pas le droit de résilier unilatéralement Wealins Capi Monaco, sauf si vous nous avez fourni délibérément ou de manière frauduleuse des informations fausses ou incomplètes ou si vous avez omis de nous fournir des informations importantes.
Objectifs	Wealins Capi Monaco est un contrat de capitalisation nominatif à versements et rachats libres, lié à un ou plusieurs fonds d'investissement ou produits structurés. Il a pour objet le paiement de la valeur du contrat nette de frais au terme du contrat. Wealins Capi Monaco est libellé en EUR (devise par défaut) ou en toute autre devise choisie par vous et acceptée par nous. Vous pouvez investir votre prime nette dans une gamme de fonds d'investissement et de produits structurés que nous mettons à votre disposition. Ces fonds peuvent comprendre tant des fonds externes que des fonds internes. Un fonds externe est un organisme de placement collectif établi en dehors d'une compagnie d'assurances et soumis à une procédure d'agrément et de surveillance prudentielle continue de la part d'une autorité de surveillance étatique. Un fonds interne est un ensemble d'actifs cantonnés d'une compagnie d'assurances. Il peut être de type collectif, dédié ou d'assurance spécialisé, et ne comporte dans notre cas aucune garantie de rendement. Un fonds interne collectif est un fonds ouvert à une multitude de souscripteurs et géré conformément à la stratégie d'investissement du fonds et aux règles d'investissement autorisées par le CAA par un gestionnaire financier mandaté par nous. Il est lié à un ou plusieurs contrats. Un fonds interne dédié (FID) est un fonds servant de support à un seul contrat, qui est géré conformément à la stratégie d'investissement que vous avez choisie et aux règles d'investissement autorisées par le CAA par un gestionnaire financier mandaté par nous. Un fonds d'assurance spécialisé (FAS) est un fonds interne autre qu'un fonds dédié servant de support à un seul contrat, et dont les unités de compte sont librement choisies et réparties par vous ou votre mandataire en conformité avec votre profil d'investissement et avec les règles d'investissement autorisées par le CAA. Un produit structuré est un actif financier conçu pour offrir un rendement défini à l'avance, selon l'évolution d'un ou plusieurs actifs sous-jacents. Vous pouvez choisir parmi différentes options d'investissement sous-jacentes en fonction de votre profil d'investissement et, le cas échéant, de la stratégie d'investissement choisie. Une information spécifique à chacune des options d'investissement sous-jacentes choisies est fournie dans le Document d'Informations Spécifiques pour cette option d'investissement, qui est disponible sur notre site internet https://wealins.com/fr/priips . L'information spécifique sur les fonds externes et les produits structurés de votre choix est fournie dans les Documents d'Informations Clés des promoteurs de ces fonds externes et produits structurés que vous trouverez également sur notre site internet. Les fonds ne comprennent aucune garantie de performance. Vous supportez intégralement le risque de performance des fonds et des produits structurés liés à Wealins Capi Monaco, c'est-à-dire également le risque de pertes potentielles significatives. En effet, la valeur de Wealins Capi Monaco dépend de l'évolution de la valeur des unités de compte des fonds et produits structurés choisis. Cette valeur reflète la valeur des actifs sous-jacents et est sujette à des fluctuations qui dépendent principalement de l'évolution des marchés financiers. Le produit Wealins Capi Monaco ne prévoit pas de participation aux bénéfices techniques et financiers. Le profil de risque et de rémunération de Wealins Capi Monaco est déterminé par la période de détention recommandée mentionnée ci-dessous. Les risques peuvent être plus élevés et les rémunérations plus faibles si vous ne conservez pas le produit pendant la période de détention recommandée.
Investisseurs de détail visés	De manière générale, l'investisseur cible de Wealins Capi Monaco est une personne physique résidente à Monaco ou un citoyen monégasque vivant à l'étranger qui souhaite souscrire à un contrat de capitalisation de droit français, sous réserve des lois de police monégasques. Le Code français des Assurances est rendu applicable à Monaco par l'Ordonnance n°3.041 du 19 août 1963 et l'Ordonnance n°4.178 du 12 décembre 1968. Il est capable d'investir une prime initiale de minimum 250 000 EUR et recherche une performance sur le long terme. Il est prêt à prendre des risques d'investissement et par conséquent à subir des pertes significatives sur son investissement, sachant que la valeur de son contrat de capitalisation est sujette à des fluctuations de la valeur des fonds et produits structurés choisis, c'est-à-dire de leurs actifs sous-jacents. L'investisseur cible varie sur base des options d'investissement sous-jacentes en fonction de son appétence au risque, sa connaissance des marchés financiers et son expérience.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Incidence annuelle des coûts si vous sortez après 10 ans.
Coûts d'entrée	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. L'incidence des coûts est déjà incluse dans le prix. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.	Contrat de capitalisation 0,20% Options d'investissement 0,00% - 0,00%
Coûts de sortie	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'expiration du contrat. Les coûts de sortie sont indiqués à 0,00% dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée. Ce n'est que les 5 premières années du contrat que des coûts de sortie s'appliquent. Ceux-ci décroissent linéairement de 0,5% la première année à 0,1% la cinquième année contractuelle.	Contrat de capitalisation 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,00%
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	Contrat de capitalisation 1,50% Options d'investissement 0,17% - 1,75%
Coûts de transaction	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction du volume et du type d'actifs que nous achetons et vendons.	Contrat de capitalisation 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,10%
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Produit: Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit. Options d'investissement: Si applicables, les commissions sur votre investissement sont prélevées si l'option d'investissement surpasse son indice de référence. Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-avant des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années.	Contrat de capitalisation 0,00% Options d'investissement 0,00% - 0,00%

Les frais présentés ci-dessus prennent la forme de fourchettes et dépendent des options d'investissement choisies.

Le coût d'entrée et les frais de gestion administrative du contrat de capitalisation correspondent chaque fois au pourcentage maximum observé sur la production du produit au cours de l'année précédente.

Les frais de gestion des options d'investissement correspondent au minimum et au maximum de la moyenne pondérée par contrat des coûts des options d'investissement observés sur la production de l'année précédente.

Nous vous recommandons vivement de prendre connaissance des coûts spécifiques des différentes options d'investissement que vous envisagez de choisir et de les comparer à l'aide des Documents d'Informations Clés ou des Documents d'Informations Spécifiques propres à chaque option. Ces informations sont disponibles dans la section « Que va me coûter cet investissement? » du Document d'Informations Clés ou du Document d'Informations Spécifiques propre à chaque option.

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER, ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE?

Période de détention recommandée: 10 ans

Vous disposez, en qualité de souscripteur personne physique, d'un délai de 30 jours calendaires révolus à compter du moment où vous êtes informé de la prise d'effet du contrat, pour renoncer au contrat. Pour ce faire, vous devez nous envoyer votre renonciation par lettre recommandée avec accusé de réception à notre siège social. La période de détention recommandée ci-dessus est basée sur un horizon d'investissement de moyen à long terme. Pour obtenir certains avantages fiscaux conformément à la réglementation fiscale applicable localement, la période de détention requise pourrait être plus courte ou plus longue. À l'issue de la période de renonciation, des rachats sont possibles à tout moment, mais pourraient avoir un effet négatif sur la performance de l'option d'investissement sous-jacente et/ou impliquer la perte d'avantages fiscaux associés aux produits détenus pendant les périodes minimales requises. Par ailleurs, les rachats du contrat de capitalisation peuvent être sujets à des périodes de désinvestissement potentiellement longues pour certains actifs sous-jacents.

COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION?

En cas de contestation, et sans préjudice de la possibilité d'intenter une action en justice, il vous est loisible d'adresser votre contestation à notre département des réclamations, en l'occurrence le département conformité / compliance, soit à l'adresse électronique reclamations@wealins.com, soit à notre boîte postale L-2986 Luxembourg, ou aux médiateurs du secteur des Assurances au Luxembourg (ACA). Les demandes en médiation avec les pièces justificatives doivent être adressées: • soit à l'adresse électronique mediateur@aca.lu, • soit à la boîte postale de l'ACA: B.P. 448, L-2014 Luxembourg, Tél.: +352 22 41 44 1, Fax +352 44 02 89. Si vous êtes une personne physique et que vous avez conclu le contrat en qualité de consommateur, vous pouvez aussi vous adresser au Commissariat aux Assurances luxembourgeois si vous n'avez pas obtenu de réponse ou de réponse satisfaisante dans un délai de 90 jours à partir de l'envoi de votre réclamation. La procédure à cet égard est détaillée sur le site: <http://www.caa.lu/fr/consommateurs/resolution-extrajudiciaire-des-litiges>. Les coordonnées du CAA sont: 11, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Tél.: +352 22 69 11-1, Fax: +352 22 69 10, E-mail: caa@caa.lu. Vous pouvez finalement également vous adresser au Médiateur des Assurances Français dont les coordonnées sont: La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09. Site internet: <http://www.mediation-assurance.org>, sous l'onglet « Saisir-le-médiateur ».

Les 3 procédures susvisées (Médiateur ACA, procédure auprès du CAA et Médiateur des Assurances français) sont sans frais.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Portée des calculs: la forme et le contenu de ce document ont été développés en conformité avec les exigences de la réglementation en vigueur. L'ensemble des calculs se base sur des hypothèses (p.ex. durée de détention, coûts du contrat de capitalisation et coûts des options d'investissement). Les résultats de ces calculs seraient cependant différents si le souscripteur se trouvait dans une situation différente des hypothèses prises pour l'élaboration de ce document.

Le souscripteur peut demander des renseignements complémentaires sur le produit par e-mail. Cette information peut être fournie sous forme imprimée ou digitale. Tous les documents obligatoires sont publiés sur le site internet www.wealins.com. Les Conditions Générales valant Note d'Information, la Proposition, la Notice d'information fiscale - Monaco, la Notice d'information – Description de la politique sur la prévention et la gestion des conflits d'intérêts, les Règles d'Investissement des Fonds Internes de type A, B, C et D (Circulaire 26/1 du CAA) et la Notice d'Information sur l'Investissement dans des Actifs Spécifiques, présentant des Risques Particuliers de Wealins Capi Monaco sont disponibles sur demande de l'investisseur potentiel.